



Se porter partie civile

Par Leslie974

Bonjour,

Je suis secrétaire générale d'une association et nous souhaitons nous porter partie civile dans une affaire d'inceste, dont nous accompagnons les deux victimes.

Nous devons rédiger la lettre pour l'accord des victimes et je ne sais pas ce que je dois faire figurer sur cette lettre.

Merci pour vos conseils.

Par Isadore

Bonjour,

Il vous faut l'aide d'un avocat pour une procédure aussi délicate.

Les victimes doivent simplement écrire qu'elles vous donnent l'autorisation de vous constituer partie civile. Sauf si c'est une demande expresse de leur part, ce n'est pas à vous d'écrire cette autorisation.

Que votre avocat se mette en lien avec celui des victimes.